



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

*Association Départementale des
Pupilles de l'Enseignement Public
de l'Hérault*
Association de Loi 1901
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault
Association de Loi 1901
21 rue Jean Giroux - 34080 Montpellier
Ce rapport contient 39 pages
Référence : fg.nc.jm-17062021



KPMG S.A.
Languedoc-Cévennes
251 Rue Euclide - Parc Eureka
CS 79516
34960 Montpellier cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 67 99 14 00
Télécopie : +33 (0)4 67 99 14 01
Site internet : www.kpmg.fr

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault Association de Loi 1901

Siège social : 21 rue Jean Giroux - 34080 Montpellier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Hérault relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 9 « Changements de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application des nouveaux règlements ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 17 juin 2021

KPMG S.A.



Florence Gabriel

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	297 465	212 664	84 801	104 992
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 609 702	58 171	2 551 531	2 508 056
Constructions	38 774 569	17 871 254	20 903 315	13 751 819
Installations techniques, matériel et outillage	2 792 397	2 457 104	335 292	388 602
Autres immobilisations corporelles	3 999 215	2 441 343	1 557 872	1 016 679
Immobilisations corporelles en cours	3 084 676		3 084 676	8 218 352
Avances et acomptes	10 335		10 335	27 061
BIENS RECUS PAR LEGS / DONATIONS POUR CESSION				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	366 083		366 083	709 699
<u>TOTAL I</u>	<u>51 934 442</u>	<u>23 040 537</u>	<u>28 893 905</u>	<u>26 725 260</u>
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	19 173		19 173	13 755
En-cours de production (B & S)				
Marchandises				
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	905 312	50 382	854 931	675 986
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	902 391		902 391	1 025 557
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	173 183		173 183	182 594
Disponibilités	8 988 541		8 988 541	9 199 003
Charges constatées d'avance	240 932		240 932	207 101
<u>TOTAL II</u>	<u>11 229 533</u>	<u>50 382</u>	<u>11 179 151</u>	<u>11 303 997</u>
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
<u>TOTAL III</u>				
TOTAL DE L'ACTIF	63 163 975	23 090 919	40 073 056	38 029 256

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<u>FONDS PROPRES</u>		
Fonds propres sans droit de reprise	3 976 513	8 608 964
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves activités SMS gestion contrôlée	4 091 269	786 195
Autres réserves	5 535 717	8 597 243
Report à nouveau des activités sociales médico sociales	584 405	437 303
Report à nouveau propre	1 081 293	-2 076 987
Résultat de l'exercice	-645 112	-301 943
SITUATION NETTE	14 624 084	16 050 775
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	2 020 372	1 514 979
Provisions règlementées	769 652	3 830 922
<u>TOTAL I</u>	<u>17 414 108</u>	<u>21 396 675</u>
<u>FONDS REPORTES ET DEDIES</u>		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	3 985 461	283 511
<u>TOTAL II</u>	<u>3 985 461</u>	<u>283 511</u>
<u>PROVISIONS</u>		
Provisions pour risques	111 385	41 385
Provisions pour charges	1 531 787	1 448 473
<u>TOTAL III</u>	<u>1 643 172</u>	<u>1 489 858</u>
<u>DETTES</u>		
Emprunts obligataires et assimilés (Titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 025 161	9 828 784
Emprunts et dettes financières diverses	64 730	73 715
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	688 846	772 216
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 557 256	2 933 351
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	416 491	859 417
Autres dettes	216 920	303 309
Produits constatés d'avance	60 910	88 420
<u>TOTAL IV</u>	<u>17 030 315</u>	<u>14 859 212</u>
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>		
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	40 073 056	38 029 256

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	Simple : Variation en valeur
Cotisations	680	160	520
Ventes de Biens et services	3 388 789	5 151 471	-1 762 682
Production stockée			
Production immobilisée	30 000	69 642	-39 642
Concours publics et subventions	25 357 888	24 301 223	1 056 666
Ressources liées à la générosité du public	320 743		320 743
Contributions financières	141 648		141 648
Reprises amortissements, dépréciations et provisions	57 728	1 987	55 741
Transfert de charges	178 708	129 055	49 654
Utilisation des fonds dédiés	167 935	42 439	125 496
Autres produits	25 943	139 874	-113 931
Produits d'exploitation	<u>29 670 063</u>	<u>29 835 850</u>	<u>-165 788</u>
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières	92 208	213 956	-121 749
Variation de stock de matières premières	-5 418	1 031	-6 449
Autres achats et charges externes	5 837 191	6 713 575	-876 384
Aides financières		2 900	-2 900
Impôts et taxes	1 759 991	1 754 807	5 184
Salaires et Traitements	14 566 568	14 160 151	406 417
Charges sociales	5 589 159	5 377 206	211 954
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 778 753	1 393 444	385 309
Dotations aux provisions	213 290	184 751	28 539
Report en fonds dédiés	331 937	56 083	275 854
Autres charges	101 903	89 396	12 507
Charges d'exploitation	<u>30 265 582</u>	<u>29 947 300</u>	<u>318 282</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>-595 520</u>	<u>-111 450</u>	<u>-484 070</u>
Produits financiers	17 234	21 043	-3 809
Charges financières	178 761	154 424	24 337
Résultat financier	<u>-161 528</u>	<u>-133 381</u>	<u>-28 147</u>
RESULTAT COURANT	<u>-757 048</u>	<u>-244 831</u>	<u>-512 217</u>
Produits exceptionnels	210 956	277 463	-66 507
Charges exceptionnelles	96 075	331 072	-234 997
Résultat exceptionnel	<u>114 881</u>	<u>-53 609</u>	<u>168 490</u>
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	2 945	3 503	-558
EXCEDENT OU DEFICIT	<u>-645 112</u>	<u>-301 943</u>	<u>-343 169</u>
Contributions volontaires en nature	11 722		11 722
Charges des contributions volontaires en nature	-11 722		-11 722

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Analyse des résultats
- Résultats administratifs
- Analyse des reports à nouveau
- Tableau des immobilisations
- Tableau des amortissements
- Impact A.N.C. sur fonds propres
- Tableau des fonds propres
- Impact A.N.C. sur réserves et provisions
- Tableau des réserves et provisions
- Valeurs mobilières de placement
- Impact A.N.C. sur fonds dédiés
- Suivi des fonds dédiés

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- **Impact A.N.C. sur subventions d'investissement**
- **Suivi des subventions d'investissement**
- **Etat des créances et dettes**
- **Produits à recevoir**
- **Charges à payer**
- **Charges et produits constatés d'avance**
- **Charges et produits exceptionnels**
- **Engagements financiers**
- **Dettes garanties par des sûretés réelles**
- **Contributions volontaires en nature**
- **Concours publics et subventions**
- **Honoraires de commissariat aux comptes**

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'Association a pour but :

- D'accompagner, de suivre et de prendre en charge toutes personnes en situation de vulnérabilité dans le cadre de la création, l'administration et la gestion d'établissements et de services dédiés à cette activité,
- D'intervenir ainsi dans les domaines de la santé, du médico-social, du social, de la jeunesse et des loisirs, en faveur de toute personne pour apporter accompagnement, assistance, aide et protection aux personnes et en facilitant l'accès à des mesures adaptées à leur situation
- De proposer des activités, des temps et des séjours d'animation, de vacances et de loisirs
- De promouvoir la solidarité sous toutes ses formes en développant des activités de prévention, de formation, d'accompagnement, de soutien, d'animation
- De réaliser toutes activités complémentaires aux activités de l'éducation nationale et en lien avec ses actions et son public
- De réaliser toutes activités annexes juridiques et économiques et de se doter de toutes structures et activités permettant de réaliser ses buts
- De promouvoir la laïcité et la solidarité

Les moyens d'actions de l'association sont :

- la création et la gestion d'établissements et de services à caractère sanitaire, médico-social, social, éducatif, culturel, sportif sans que cette liste soit exhaustive dans le respect du principe de subsidiarité entre les associations PEP agréées par la FGPEP ;
- la création et le développement de dispositifs propres ou accompagnant les politiques publiques nationales ou locales comme : la prévention et la promotion de la santé, la lutte contre l'illettrisme, les mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes, de l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre l'exclusion et les discriminations ;
- l'utilisation de tout moyen de communication : documents, publications, site internet, réseaux sociaux ;
- l'organisation de sessions d'études et de sessions de formation en lien notamment avec l'organisme de formation de la Fédération ;
- l'organisation de campagnes de solidarité et de dons dans le respect des obligations réglementaires de la FGPEP reconnue d'utilité publique

Au 31/12/2020, l'A.D.P.E.P. DE L'HERAULT emploie 470 salariés représentant 372 équivalents temps plein (ETP).

2/ Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant

Crise sanitaire COVID-19

En date du 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré le Covid-19 comme étant une urgence sanitaire publique mondiale.

A compter de cette date, des pans entiers de l'activité économique ont pu être affectés jusqu'à devenir significatifs en France à la date du 17 mars 2020, date à laquelle la mesure de confinement prise par le gouvernement français est devenue effective.

Depuis cette date, des mesures d'adaptation ont été prises par l'association :

- Les centres de vacances et loisirs (C.V.L.) ont connus une première fermeture le 17 Mars : l'ensemble des salariés ont été en activité partielle, hormis les responsables de centres (uniquement à 50 %) et le directeur qui n'a pas été en activité partielle. Réouverture à compter du 21 Juin.
- Nouvelle fermeture des établissements C.V.L. à compter du 29 Octobre. La reprise de l'activité semble compromise jusqu'au mois de Mai a minima.
- L'exploitation des E.S.A.T. - B.A.P.C. (Budget Annexe de Production et de Commercialisation) a été fortement impactée : Diminution du chiffre d'affaires très significative suite à l'arrêt de l'activité des ateliers dès le mois de mars jusqu'à mi-mai. Reprise progressive des activités ensuite selon les ateliers. Afin de compenser les charges supplémentaires et la perte d'activité, les établissements ont encaissés des compléments d'aide au poste.
- Dispositif Plateforme inclusive CESDA : Fermeture des établissements (I.E.S. et S.E.S.S.A.D.) à la date du 17 mars 2020. Une continuité à distance en visioconférence, téléphone et courrier postal a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les usagers et les professionnels. Réouverture progressive à compter du 18 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au titre des dispositifs gouvernementaux d'exception, l'ordonnance 2020-313 du 26 mars 2020 relative aux activités sociales et médico-sociales garantit le maintien des financements des établissements sociaux médico-sociaux pour l'année 2020.

Afin de compenser les charges supplémentaires et/ou la perte d'activité, certains établissements ont reçus des crédits non reconductibles de la part de l'autorité de la tarification.

La situation financière de l'association et le soutien des financeurs nous ont permis d'apprécier la pertinence du principe comptable de continuité d'exploitation.

3/ Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception des modifications commentées au 9/
- Indépendance des exercices

4/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels, licences et autres immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
- Constructions	3 à 87 ans
- Agencements et aménagements des constructions	3 à 60 ans
- Agencements et aménagements des terrains	15 à 20 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	1 à 20 ans
- Matériel de transport	2 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 10 ans
- Mobilier	1 à 15 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 50 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Subventions d'investissement

Le tableau des subventions d'investissement décrit, le cas échéant, l'obtention de nouvelles subventions, les quotes-parts de ces subventions d'investissement virées au résultat, et la diminution des subventions.

Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

5/ La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice ont été modifiées par rapport à l'exercice précédent par l'application des articles 421-1 et 422-1 du règlement A.N.C. 2018-06 relatif aux modèles des états financiers.

6/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- de l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.
- du règlement n° 2014-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général.
- du règlement n° 2018-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- du règlement n° 2019-04 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 8 Novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.
- de l'arrêté du 23 Décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Gestion contrôlée : Présentation

7/ Résultats de la gestion contrôlée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion contrôlée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Engagements en matière de retraite

8/ Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés selon la méthode des droits accumulés sans projection salariale majorée des charges sociales. Il a été retenu un taux d'actualisation de 0,34 %, une rotation lente du turn-over et un âge moyen de départ à la retraite de 63 ans.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont comptabilisés dans les comptes de l'entité.

Au 31/12/2020, déductions des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

- des fonds dédiés de 126 793 Euros comptabilisés dans le dossier de la M.E.C.S. LES MARINIERS.
- des excédents affectés au financement des mesures d'exploitation "départs en retraite" à hauteur de 40 175,56 Euros comptabilisés dans le dossier de la E.S.A.T. ATELIERS KENNEDY.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

9/ Changements de méthodes comptables

A/ L'association a mis en oeuvre le règlement A.N.C. n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Cette modification constitue un changement de méthodes comptables imposé à l'entité, qui s'effectue de manière rétrospective, celui-ci n'a donc pas à être justifié.

L'impact de ces changements de méthodes est imputé en « report à nouveau ».

Les principaux changements de méthodes comptables sont décrits dans les tableaux suivants de l'annexe des comptes annuels :

- IMPACT A.N.C. SUR FONDS PROPRES
- IMPACT A.N.C. SUR RESERVES ET PROVISIONS
- IMPACT A.N.C. SUR FONDS DEDIES
- IMPACT A.N.C. SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions : Le règlement intègre la notion de subventions telle qu'elle a été définie par la loi E.S.S. du 31 Juillet 2014.

a) Les contributions reçues par des organismes privés comptabilisés dans les comptes 102/103/131/138 qui aurait dû être comptabilisées en produits historiquement sont transférées en report à nouveau.

b) Les contributions publiques répondant à la nouvelle définition des subventions comptabilisées dans les comptes 102/103 sont transférées dans le passif du bilan dans les comptes 131/138/139.

Contributions volontaires en nature : Le règlement C.R.C. 99-01 n'imposait pas la comptabilisation des contributions en nature.

A présent, elles seront comptabilisées et les modalités de recensement, de quantification et de valorisation sont explicitées ci-après dans les annexes à l'exception de la situation suivante.

Si l'entité estime que la présentation des contributions volontaires en nature n'est pas compatible avec son objet, ses principes de fonctionnement et/ou si elle est dans l'impossibilité de les valoriser, elle indiquera les motifs de cette position et donnera une information dans l'annexe sur la nature et l'importance des contributions volontaires en nature.

B/ L'association a mis en oeuvre le règlement A.N.C. n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.

Cette modification constitue un changement de méthodes comptables imposé à l'entité, qui s'effectue de manière rétrospective, celui-ci n'a donc pas à être justifié.

L'impact de ces changements de méthode est imputé en « report à nouveau ».

Les principaux changements de méthodes comptables sont décrits les tableaux suivants de l'annexe des comptes annuels :

- IMPACT A.N.C. SUR FONDS PROPRES
- IMPACT A.N.C. SUR FONDS DEDIES

- Provisions réglementées pour renouvellement d'immobilisations : Ces provisions constituées par les établissements définis par l'article L.312-1 du C.A.S.F. (à l'exception des foyers de jeunes travailleurs et des lieux de vie) sont transférées dans un compte de fonds dédiés d'investissements.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

10/ Coûts de développement - création de spectacles

La méthode préférentielle voudrait que les coûts de développement soient comptabilisés à l'actif. Les critères à respecter pour utiliser cette méthode paraissent non adaptés à l'établissement E.S.A.T. BULLE BLEUE (activité Travailleurs Handicapés) et notamment celui de démontrer la capacité à générer des avantages économiques futurs probables de l'immobilisation incorporelle et l'existence d'un marché.

L'option choisie est de détecter les charges directes pour la création des spectacles et de faire le rapprochement avec les ressources attendues (subventions, ventes de spectacles). Lorsqu'il existe un décalage significatif sur 2 exercices entre les charges et les produits, comptabilisation d'une charge constatée d'avance pour ces charges directes. Cette option est exercée globalement par l'association pour les dépenses de développement.

11/ Autres évènements significatifs

• C.V.L. - Convention d'occupation temporaire avec le Conseil Départemental de l'Hérault

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de coronavirus Covid-19, le centre de Palavas a été réquisitionné par décision Préfectorale du 24 Mars au 31 Décembre pour accueillir 56 jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA) et leurs encadrants. Convention de mise à disposition des locaux signées par l'Association avec le Conseil Départemental.

• C.V.L. - Provision pour risque de reversement : Conventions relatives à la mise en place des "Colos Apprenantes".

Signature de 3 conventions avec l'Etat représentant un financement total de 100 000 Euros. La mise en place des "colonies apprenantes" n'a pu avoir lieu du fait de la fermeture des centres. Comptabilisation au 31 Décembre 2020 d'une provision pour risque de reversement destinée à faire face aux engagements éventuels envers les financeurs publics.

• I.M.E. L'ENSOLEILLADE : Unité de répit

Rappel : Arrêté A.R.S. en date du 2 Octobre 2019 portant sur l'autorisation de création, à titre expérimental, de 2 unités régionales de répit pour enfants et adolescents en situation de handicap, associées à une plateforme régionale, accordée à la Fondation CESDV/IJA pour une durée de 3 ans.

- Un site principal situé à Toulouse : I.J.A. (Institut des Jeunes Aveugles)
- Un site secondaire situé à Saint-André-de-Sangonis : l'I.M.E. L'ENSOLEILLADE.

Signature en 2020 d'une convention de partenariat pour la mise en place des deux unités et de la plateforme régionale Occitanie de répit entre l'A.D.P.E.P. 34 pour son établissement I.M.E. et la Fondation Institut de Jeunes Aveugles-Centre d'Éducation Spécialisé pour Déficients Visuels.

Avis favorable pour une conformité à compter du 5 Février 2020 pour la mise en œuvre de cette unité régionale de répit, portée par l'Institut des Jeunes Aveugles et rattachée à l'I.M.E. L'ENSOLEILLADE géré par l'A.D.P.E.P. 34.

• Travaux en cours et mises en services :

- M.A.S. L'ENSOLEILLADE : Mise en service de la construction et des aménagements de la nouvelle construction le 20 Février 2020 pour un total de 7 354 K€ (bâti, équipements et autres), dont 6 819 K€ préfinancés sur les exercices précédents.
- I.M.E. L'ENSOLEILLADE : Travaux en cours de réalisation concernant la construction du nouvel I.M.E.
- M.E.C.S. LES MARINIERS : Travaux de rénovation en cours.
- M.E.C.S. LES TERRES ROUGES : mise en service de la villa Castel le 26 Février 2020.
- C.V.L. : Rénovation en cours des centres de Malibert et Les Angles.
- 2,5 M€ d'emprunts ont été souscrits ou débloqués sur l'exercice.

ANALYSE DES RESULTATS

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
<u>SIEGE</u>				3 736,35
<u>GESTION ASSOCIATIVE</u>		32 273,48		
<u>C.V.L.</u>				
LES ANGLES		124 778,04		
MALIBERT		173 521,80		
PALAVAS	357 551,13			
VALRAS		472 971,20		
A.L.S.H.	1 536,98			
S.A.P.A.D.	281,06			
<u>M.E.C.S. LES MARINIERS</u>				
M.E.C.S.			17 961,04	
S.E.J.			7 441,28	
H.A.R.P.E.				24 047,04
I.E.D.			28 850,44	
<u>M.E.C.S. LES TERRES ROUGES</u>			13 625,80	
<u>C.M.P.P. PAYS CŒUR D'HERAULT</u>			3 832,86	
<u>L'ENSOLEILLADE</u>				
M.A.S.				218 248,94
I.M.E.			11 910,83	
S.E.S.S.A.D.			70 488,60	
<u>A.M.T.R.H. - KENNEDY</u>				
E.S.A.T. AT. KENNEDY B.P.A.S.				83 287,09
E.S.A.T. AT. KENNEDY B.A.P.C.	589,99			
E.S.A.T. BULLE BLEUE B.P.A.S.			1 209,20	
E.S.A.T. BULLE BLEUE B.A.P.C.	5 752,01			
S.A.E.S.A.T. KENNEDY			7 168,54	
<u>A.S.V.P.D.A. - C.E.S.D.A.</u>				
I.E.S. C.E.S.D.A.			59 328,12	
S.E.S.S.A.D. C.E.S.D.A.			8 628,93	
<u>ECRITURES COMPLEMENTAIRES</u>				
<u>COMPTES CONSOLIDES</u>				
VARIATION PROVISION RETRAITE		108 404,67		
TOTAUX	365 711,17	911 949,19	230 445,64	329 319,42

RESULTATS ADMINISTRATIFS

GESTION CONTRÔLÉE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTAT ANTERIEUR & RESERVE 10685720	CHARGES AVEC PRISE EN COMPTE DIFFEREE	RESULTAT ADMINISTRATIF
<u>SIEGE</u>	-3 736,35		24 165,69	20 429,34
<u>M.E.C.S. LES MARINIERS</u>				
M.E.C.S.	17 961,04		23 203,48	41 164,52
S.E.J.	7 441,28		10 302,68	17 743,96
H.A.R.P.E.	-24 047,04		-8 552,59	-32 599,63
I.E.D.	28 850,44		121,72	28 972,16
<u>M.E.C.S. LES TERRES ROUGES</u>				
	13 625,80	5 181,35	59 178,16	77 985,31
<u>C.M.P.P. PAYS CŒUR D'HERAULT</u>				
	3 832,86		8 518,83	12 351,69
<u>L'ENSOLEILLADE</u>				
M.A.S.	-218 248,94	163 969,78	10 065,40	-44 213,76
I.M.E.	11 910,83	89 703,81	-5 627,94	95 986,70
S.E.S.S.A.D.	70 488,60		6 587,32	77 075,92
<u>A.M.T.R.H. - KENNEDY B.P.A.S.</u>				
E.S.A.T. ATELIERS KENNEDY	-83 287,09	60 915,56	1 336,72	-21 034,81
E.S.A.T. BULLE BLEUE	1 209,20	5 391,00	3 186,58	9 786,78
S.A.E.S.A.T.	7 168,54	685,79		7 854,33
<u>A.S.V.P.D.A. - C.E.S.D.A.</u>				
I.E.S. C.E.S.D.A.	59 328,12	6 605,00	97 930,35	163 863,47
S.E.S.S.A.D. C.E.S.D.A.	8 628,93		64 389,99	73 018,92
TOTAUX	-98 873,78	332 452,29	294 806,39	528 384,90

ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAU

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
<u>CHARGES REJETEES PAR L'A.T.</u>				
M.E.C.S. LES MARINIERS	325,40			
ETAB. L'ENSOLEILLADE		229 921,10		
ETAB. ATELIERS KENNEDY & BULLE BLEUE		237 008,43		
<u>AUTRES R.A.N.</u>				
SIEGE - MES. EXPLOIT.			37 431,54	
GESTION ASSOCIATIVE	2 016 694,08			
C.V.L.		53 088,68		
M.E.C.S. LES MARINIERS	36 152,94			
M.E.C.S. LES TERRES ROUGES	9,68		65 218,76	
M.E.C.S. LES TERRES ROUGES MES. EXPL.			65 000,00	
C.M.P.P. PAYS CŒUR D'HERAULT - EXCEDENT 2017			19 380,29	
C.M.P.P. - MES. EXPLOIT.			30 000,00	
M.A.S. - RESULTATS 2007 & 2008	126 199,53	148 559,56		
M.A.S. - EXCEDENT 2017			7 609,43	
M.A.S. MES. EXPL.			19 984,80	
I.M.E. - AUTRES RAN HORS GC	7 380,98	106 677,78		
I.M.E. - EXCEDENT 2017			23 688,44	
I.M.E. - MES. EXPLOIT.			184 059,96	
S.E.S.S.A.D. ENSO. - EXC. 2008	21 098,07			
S.E.S.S.A.D. ENSO. - EXC. 2017			7 594,12	
E.S.A.T. AK - RAN HORS GC	590,00			
E.S.A.T. AT. KENNEDY - EXCEDENT 2017			5 168,88	
E.S.A.T. AK MES. EXPLOIT.			208 208,03	
E.S.A.T. B.B. - RAN HORS GC	14 768,17			
E.S.A.T. BULLE BLEUE - DEFICIT 2017				12 449,00
E.S.A.T. B.B. MES. EXPLOIT.			22 266,64	
S.A.E.S.A.T. KENNEDY - EXCEDENTS 2009 A 2013 + 2019			43 570,24	
I.E.S. C.E.S.D.A. - RAN HORS GC	9 591,41			
I.E.S. C.E.S.D.A. - EXCEDENT 2017			355 115,86	
I.E.S. C.E.S.D.A. - MES. EXPLOIT.			72 344,02	
S.E.S.S.A.D. C.E.S.D.A. - EXCEDENT 2017			40 000,00	
S.E.S.S.A.D. C.E.S.D.A. - MES. EXPLOIT.			1 857,74	
<u>P.C.D. DETTE CONGES A PAYER</u>				915 556,76
<u>AUTRES P.C.D.</u>				30 000,00
<u>REPRISES DE RESULTATS</u>				
M.A.S. / MES. EXPLOIT.			155 384,78	
I.M.E. / MES. EXPLOIT.			87 509,02	
E.S.A.T. A.K. - MES. EXPLOIT.			85 520,75	
E.S.A.T. B.B. / MES. EXPLOIT.			5 497,21	
<u>RETRAITEMENTS - CONSOLIDE</u>				
ENGAGEMENTS RETRAITES		416 262,00		
REP. PROV. LITIGE 2011 - ENSOLE	40 000,00			
TOTAUX	2 272 810,26	1 191 517,55	1 542 410,51	958 005,76

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	297 454,12	6 898,79	6 887,61		297 465,30
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	297 454,12	6 898,79	6 887,61		297 465,30
Terrains	2 565 112,02		5 410,25	50 000,00	2 609 701,77
Constructions sur sol propre	14 859 612,08	21 896,54		7 159 081,27	22 040 589,89
Constructions sur sol d'autrui	3 516 440,46	24 368,80	748 082,02		2 792 727,24
Installations générales, agencements des constructions	12 557 531,99	629 574,43		621 635,98	13 808 742,40
Install. techniques, Matériel et outillage	3 198 396,92	112 964,16	464 113,30	-54 851,18	2 792 396,60
Install. générales, agencements divers	109 937,65	22 572,06			132 509,71
Matériel de transport	1 055 670,90	108 265,25	73 189,23	-25 906,76	1 064 840,16
Matériel de bureau et informatique	1 128 487,31	92 278,89	139 342,70		1 081 423,50
Mobilier	985 236,34	135 736,82	85 384,34		1 035 588,82
Autres immobilisations corporelles	256 731,15	341 428,45		219 202,65	817 362,25
Immobilisations corporelles en cours	8 218 351,84	2 831 909,91	19 484,11	-7 946 101,23	3 084 676,41
Avances et acomptes	27 060,73	10 335,42	4 000,00	-23 060,73	10 335,42
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	48 478 569,39	4 331 330,73	1 539 005,95	0,00	51 270 894,17
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	653 129,67	6 237,25	330 711,00		328 655,92
Prêts et autres immob. financières	56 569,21	4 476,00	23 618,47		37 426,74
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	709 698,88	10 713,25	354 329,47		366 082,66
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	49 485 722,39	4 348 942,77	1 900 223,03	0,00	51 934 442,13

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	192 462,61	27 089,49	6 887,61		212 664,49
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	192 462,61	27 089,49	6 887,61		212 664,49
Aménagement terrains	57 055,68	6 525,47	5 410,25		58 170,90
Constructions sur sol propre	7 820 253,87	601 089,03			8 421 342,90
Constructions sur sol d'autrui	2 866 496,91	133 537,56	728 238,49		2 271 795,98
Installations générales, agencements des constructions	6 544 804,50	561 440,50			7 106 245,00
Install. techniques, Matériel et outillage	2 809 794,59	110 741,74	463 141,89	-290,00	2 457 104,44
Install. générales, agencements divers	60 147,69	11 722,92			71 870,61
Matériel de transport	720 049,03	94 461,49	72 810,31	-6 884,81	734 815,40
Matériel de bureau et informatique	920 959,26	98 798,10	138 518,25		881 239,11
Mobilier	670 132,86	74 747,84	83 665,72	-6,00	661 208,98
Autres immobilisations corporelles	98 305,64	58 598,76		7 174,81	164 079,21
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	22 568 000,03	1 751 663,41	1 491 784,91	-6,00	22 827 872,53
TOTAL AMORTISSEMENTS	22 760 462,64	1 778 752,90	1 498 672,52	-6,00	23 040 537,02

IMPACT A.N.C. SUR FONDS PROPRES

NATURE	Montant global au 31/12/2019	Impact règlements ANC	Impact règlements ANC	Montant global au 01/01/2020
	avant règlements ANC	Augmentations	Diminutions	après règlements ANC
	A	B	C	D=A+B-C
Fonds propres sans droit de reprise	8 608 964,48		4 632 451,90	3 976 512,58
Fonds propres avec droit de reprise				
Écarts de réévaluation				
Réserves gestion propre	3 142 492,47	2 393 224,13		5 535 716,60
Réserves gestion contrôlée	6 240 945,73		2 393 224,13	3 847 721,60
Report à nouveau gestion propre	-2 076 987,39	3 998 169,98	320 456,10	1 600 726,49
Report à nouveau gestion contrôlée	437 302,79	320 456,10	147 297,60	610 461,29
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>				
Gestion propre	-441 573,05			-441 573,05
Gestion contrôlée	139 630,04			139 630,04
TOTAL SITUATION NETTE	16 050 775,07	6 711 850,21	7 493 429,73	15 269 195,55
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	1 514 978,75	426 745,23	24 062,91	1 917 661,07
Provisions réglementées	3 830 921,56		3 068 391,89	762 529,67
TOTAL FONDS PROPRES	21 396 675,38	7 138 595,44	10 585 884,53	17 949 386,29

TABLEAU DES FONDS PROPRES

NATURE	Montant global au 01/01/2020 après règlements ANC	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	3 976 512,58				3 976 512,58
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves gestion propre	5 535 716,60				5 535 716,60
Réserves gestion contrôlée	3 847 721,60	236 284,83	7 262,48		4 091 268,91
Report à nouveau gestion propre	1 600 726,49	-519 433,78			1 081 292,71
Report à nouveau gestion contrôlée	610 461,29	-18 794,06	333 911,76	341 174,24	584 404,75
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>					
Gestion propre	-441 573,05	441 573,05	365 711,17	911 949,19	-546 238,02
Gestion contrôlée	139 630,04	-139 630,04	230 445,64	329 319,42	-98 873,78
SITUATION NETTE	15 269 195,55		937 331,05	1 582 442,85	14 624 083,75
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 917 661,07		200 000,00	97 288,75	2 020 372,32
Provisions réglementées	762 529,67		12 135,43	5 012,97	769 652,13
TOTAL FONDS PROPRES	17 949 386,29		1 149 466,48	1 684 744,57	17 414 108,20

IMPACT A.N.C. SUR RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant global au 31/12/2019 avant règlements ANC	Impact règlements ANC Augmentations	Impact règlements ANC Diminutions	Montant global au 01/01/2020 après règlements ANC
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves gestion contrôlée :				
- Investissement	4 166 494,14		2 164 018,28	2 002 475,86
- Trésorerie	746 580,06		5 508,78	741 071,28
- Compensation des déficits	282 188,75		33 933,53	248 255,22
- Compensation des amortissements	1 045 682,78		189 763,54	855 919,24
Autres réserves hors gestion contrôlée :				
- Investissements	2 729 522,28	2 164 018,28		4 893 540,56
- Trésorerie & divers	412 970,19	5 508,78		418 478,97
- Compensation des déficits		33 933,53		33 933,53
- Compensation des amortissements		189 763,54		189 763,54
TOTAL RESERVES	9 383 438,20	2 393 224,13	2 393 224,13	9 383 438,20
Couverture du B.F.R.	42 887,26			42 887,26
Renouvellement des immobilisations	3 068 391,89		3 068 391,89	
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	719 642,41			719 642,41
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	3 830 921,56		3 068 391,89	762 529,67
Provisions pour litiges	30 000,00			30 000,00
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunérations des personnes handicapées (E.S.A.T.)				
Provisions pour départ retraite	1 438 308,88			1 438 308,88
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	21 549,18			21 549,18
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 489 858,06			1 489 858,06
Dépréciation :				
- Immobilisations				
- Stocks et en-cours				
- Comptes clients et usagers	63 841,26			63 841,26
- Autres				
TOTAL DEPRECIATION	63 841,26			63 841,26
TOTAL PROVISIONS	5 384 620,88		3 068 391,89	2 316 228,99

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant global au 01/01/2020 après règlements ANC	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves gestion contrôlée :				
- Investissement	2 002 475,86	26 571,89		2 029 047,75
- Trésorerie	741 071,28			741 071,28
- Compensation des déficits	248 255,22		41 869,34	206 385,88
- Compensation des amortissements	855 919,24	272 545,27	13 700,51	1 114 764,00
Autres réserves hors gestion contrôlée :				
- Investissements	4 893 540,56			4 893 540,56
- Trésorerie & divers	418 478,97			418 478,97
- Compensation des déficits	33 933,53			33 933,53
- Compensation des amortissements	189 763,54			189 763,54
TOTAL RESERVES	9 383 438,20	299 117,16	55 569,85	9 626 985,51
Couverture du B.F.R.	42 887,26			42 887,26
Renouvellement des immobilisations				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	719 642,41	12 135,43	5 012,97	726 764,87
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	762 529,67	12 135,43	5 012,97	769 652,13
Provisions pour litiges	30 000,00		30 000,00	
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunérations des personnes handicapées (E.S.A.T.)				
Provisions pour départ retraite	1 438 308,88	108 404,67	24 074,11	1 522 639,44
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	21 549,18	100 000,00	1 016,28	120 532,90
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 489 858,06	208 404,67	55 090,39	1 643 172,34
Dépréciation :				
- Immobilisations				
- Stocks et en-cours				
- Comptes clients et usagers	63 841,26	4 885,00	18 344,56	50 381,70
- Autres				
TOTAL DEPRECIATION	63 841,26	4 885,00	18 344,56	50 381,70
TOTAL PROVISIONS	2 316 228,99	225 425,10	78 447,92	2 463 206,17

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT AU BILAN				
NATURE DES TITRES	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
F.C.P. UNIFED EPARGNE TEMPS	182 594,01	29 587,04	38 998,31	173 182,74
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES	182 594,01	29 587,04	38 998,31	173 182,74

PLUS ET MOINS VALUES LATENTES				
NATURE DES TITRES	Valeur brute fin exercice	Valeur revente fin exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
F.C.P. UNIFED EPARGNE TEMPS	173 182,74	182 424,94	9 242,20	
PLUS ET MOINS VALUES LATENTES	173 182,74	182 424,94	9 242,20	

PLUS ET MOINS VALUES DE L'EXERCICE				
NATURE DES TITRES	Plus-values de l'exercice	Moins-values de l'exercice	Dotation aux provisions	Reprise de provisions
F.C.P. UNIFED EPARGNE TEMPS	3 079,26			
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE	3 079,26			

IMPACT A.N.C. SUR FONDS DEDIES

NATURE	Montant global au 31/12/2019	Impact règlements ANC	Impact règlements ANC	Montant global au 01/01/2020
	avant règlements ANC	Augmentations	Diminutions	après règlements ANC
	A	B	C	D=A+B-C
<u>Contributions financières autorités de tarification</u>				
A.R.S. 2007 / Invest. ESAT AK		92 451,30		92 451,30
A.R.S. 2007 / Invest. ESAT AK		84 493,61		84 493,61
A.R.S. 2017 / Invest. ESAT AK		50 000,00		50 000,00
A.R.S. 2011 / Invest. ESAT BB		70 007,71		70 007,71
A.R.S. 2014-2017 / Invest. BB		60 000,00		60 000,00
A.R.S. 2012 Projet Plate-forme		5 533,13		5 533,13
A.R.S. 2017 Formations ERHR		112 241,06		112 241,06
A.R.S. 2019 CDD Maîtresse maison		23 733,00		23 733,00
A.R.S. 2019 Transport enfant		12 350,00		12 350,00
A.R.S. 2017 / Invest. C.E.S.D.A.		100 000,00		100 000,00
A.R.S. 2019 / Invest. C.E.S.D.A.		38 434,74		38 434,74
A.R.S. 2012-2015 Invest. MAS		2 077 085,36		2 077 085,36
A.R.S. 2019 Equipements MAS		119 689,40		119 689,40
A.R.S. 2019 Véhicule 9 places		24 185,00		24 185,00
A.R.S. 2018 Restructuration IME		250 000,00		250 000,00
A.R.S. 2018 Aménag. UEM		2 244,77		2 244,77
A.R.S. 2017 C.M.P.P.		22 800,00		22 800,00
C.D. 34 Financ. Ind. retraite LM		106 793,00		106 793,00
C.D. 34 Equipement A..J. LTR		50 000,00		50 000,00
C.D. 34 terrain LTR		49 800,00		49 800,00
Sous-total :		3 351 842,08		3 351 842,08
<u>Subventions d'exploitation</u>				
C.P.O. / Actions Projets innovants	60,96		60,96	
C.N.R. A.R.S. (transfert ANC)	176 657,19		176 657,19	
C.D. 34 Financ. Ind. départ retraite	106 793,00		106 793,00	
Sous-total :	283 511,15		283 511,15	
<u>Dons manuels</u>				
Sous-total :				
<u>Contributions financières d'autres organismes</u>				
Construction de la piscine MAS		92 000,00		92 000,00
Association des Parents et Amis d'Enfants Handicapées de l'Ensoleillade				
Sous-total :		92 000,00		92 000,00
<u>Ressources liées à la générosité du public</u>				
CCAH 2015 / Invest. ESAT BB		89 780,69		89 780,69
CCAH 2016 / Invest. ESAT BB		5 725,80		5 725,80
AG2R 2017 / Equipement CHAI BB		38 172,05		38 172,05
Groupe Lourmel Carpilig / AK		180 000,00		180 000,00
Rénovation Bâtiment B. 2017				
Taxe apprentissage / Interprétariat		63 939,28		63 939,28
Sous-total :		377 617,82		377 617,82
Total	283 511,15	3 821 459,90	283 511,15	3 821 459,90

SUIVI DES FONDS DEDIES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES	Montant initial	Montant global au 01/01/2020 après règlements ANC	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice	
					Montant global	Non utilisé (1)
					A	B
Contributions financières autorités de tarification						
A.R.S. 2007 / Invest. ESAT AK	122 887,39	92 451,30		5 629,37	86 821,93	
A.R.S. 2007 / Invest. ESAT AK	84 493,61	84 493,61			84 493,61	84 493,61
A.R.S. 2017 / Invest. ESAT AK	50 000,00	50 000,00			50 000,00	50 000,00
A.R.S. 2011 / Invest. ESAT BB	82 324,12	70 007,71		4 105,47	65 902,24	
A.R.S. 2014-2017 / Invest. BB	60 000,00	60 000,00			60 000,00	60 000,00
A.R.S. 2012 Projet Plate-forme	36 000,00	5 533,13		5 533,13		
A.R.S. 2017 Formations ERHR	150 000,00	112 241,06		15 840,53	96 400,53	
A.R.S. 2019 CDD Maîtresse mai	23 733,00	23 733,00		22 466,25	1 266,75	
A.R.S. 2019 Transport enfant	12 350,00	12 350,00			12 350,00	12 350,00
A.R.S. 2017 / Invest. C.E.S.D.A.	100 000,00	100 000,00			100 000,00	100 000,00
A.R.S. 2019 / Invest. C.E.S.D.A.	38 434,74	38 434,74		4 447,28	33 987,46	
A.R.S. 2012-2015 Invest. MAS	2 077 085,36	2 077 085,36		59 562,07	2 017 523,29	
A.R.S. 2019 Equipements MAS	119 689,40	119 689,40		12 399,10	107 290,30	
A.R.S. 2019 Véhicule 9 places	24 185,00	24 185,00			24 185,00	
A.R.S. 2018 Restructuration IME	250 000,00	250 000,00			250 000,00	250 000,00
A.R.S. 2018 Aménag. UEM	3 366,25	2 244,77		865,41	1 379,36	
A.R.S. 2017 C.M.P.P.	38 000,00	22 800,00		7 600,00	15 200,00	
C.D. 34 Financ. Ind. retraite LM	120 000,00	106 793,00	20 000,00		126 793,00	
C.D. 34 Financ. Ordinateurs	5 000,00		5 000,00	1 174,64	3 825,36	
C.D. 34 Equipement A..J. LTR	50 000,00	50 000,00			50 000,00	
C.D. 34 terrain LTR	66 400,00	49 800,00	16 600,00		66 400,00	
Sous-total :	3 513 948,87	3 351 842,08	41 600,00	139 623,25	3 253 818,83	556 843,61
Subventions d'exploitation						
Sous-total :						
Contributions financières d'autres organismes						
Construction de la piscine MAS	92 000,00	92 000,00		3 148,24	88 851,76	
Association des Parents et Amis d'Enfants Handicapées de l'Ensoleillade						
Sous-total :	92 000,00	92 000,00		3 148,24	88 851,76	
Ressources liées à la générosité du public						
CCAH 2015 / Invest. ESAT BB	94 080,00	89 780,69		1 881,60	87 899,09	
CCAH 2016 / Invest. ESAT BB	6 000,00	5 725,80		120,00	5 605,80	
AG2R 2017 / Equipement CHAI	40 000,00	38 172,05		800,00	37 372,05	
AG2R 2020 / Gradins	40 000,00		40 000,00		40 000,00	
Groupe Lourmel Carpilig / AK	180 000,00	180 000,00			180 000,00	180 000,00
Rénovation Bâtiment B. 2017						
CCAH 2020 / Invest. MAS	245 833,33		245 833,33	22 362,26	223 471,07	
Taxe apprentissage / Interpréteur	64 617,28	63 939,28	678,00		64 617,28	64 617,28
Don Association La Manadière	5 000,00		3 825,44		3 825,44	
Projet : Acquisition de petit mobilier à Malibert.						
Sous-total :	675 530,61	377 617,82	290 336,77	25 163,86	642 790,73	244 617,28
Total	4 281 479,48	3 821 459,90	331 936,77	167 935,35	3 985 461,32	801 460,89

(1) dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

IMPACT A.N.C. SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

IMPACT A.N.C. 2018-06 SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant global au 31/12/2019 avant règlements ANC	Impact règlements ANC Augmentations	Impact règlements ANC Diminutions	Montant global au 01/01/2020 après règlements ANC
Montant nominal (Compte 131/138)	A	B	C	D=A+B-C
Région 2018 Rénovation Les Angles		300 000,00		300 000,00
Conseil Régional 2014 BB		46 290,00		46 290,00
Conseil Départemental 2015 BB		60 000,00		60 000,00
ARS 2003 Equipement CESDA	1 067 143,12			1 067 143,12
ARS 2003 Appart. Assas CESDA	30 489,80			30 489,80
ARS 2003 Terrain de sport CESDA	150 009,83			150 009,83
Sécurité incendie CESDA	99 091,86			99 091,86
Taxe d'apprentissage CESDA	5 904,00		5 904,00	
CNSA PAI MAS	957 291,00			957 291,00
ARS 2012 Lingerie MAS	91 329,55			91 329,55
Cuisine IME	406 500,00			406 500,00
Clôture IME	98 703,00			98 703,00
Surélévation (1989) MECS LM	76 224,51			76 224,51
Rénovation (2000) MECS LM	27 387,74			27 387,74
Travaux (2001) MECS LM	34 898,14			34 898,14
AGEFIPH - Aide adaptation MECS LTR		464,91		464,91
TOTAL	3 044 972,55	406 754,91	5 904,00	3 445 823,46
IMPACT A.N.C. 2018-06 SUR SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant global au 31/12/2019 avant règlements ANC	Impact règlements ANC Augmentations	Impact règlements ANC Diminutions	Montant global au 01/01/2020 après règlements ANC
Quotes-parts virées au résultat (Compte 139)	A	B	C	D=A+B-C
Région 2018 Rénovation Les Angles		15 000,00		15 000,00
Conseil Régional 2014 BB		2 115,39		2 115,39
Conseil Départemental 2015 BB		2 741,92		2 741,92
ARS 2003 Equipement CESDA	666 520,00			666 520,00
ARS 2003 Appart. Assas CESDA	22 372,88			22 372,88
ARS 2003 Terrain de sport CESDA	148 236,25			148 236,25
Sécurité incendie CESDA	98 398,79			98 398,79
Taxe d'apprentissage CESDA	1 698,40		1 698,40	
CNSA PAI MAS				
ARS 2012 Lingerie MAS	88 231,29			88 231,29
Cuisine IME	313 343,33			313 343,33
Clôture IME	88 031,37			88 031,37
Surélévation (1989) MECS LM	45 734,70			45 734,70
Rénovation (2000) MECS LM	26 018,41			26 018,41
Travaux (2001) MECS LM	31 408,38			31 408,38
AGEFIPH - Aide adaptation MECS LTR		9,68		9,68
TOTAL	1 529 993,80	19 866,99	1 698,40	1 548 162,39

SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant global au 01/01/2020 après règlements ANC	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal (Compte 131/138)	A	B	C	D=A+B-C
Région 2018 Rénovation Les Angles	300 000,00			300 000,00
Subvention Région 2020 Rénovation Malibert		100 000,00		100 000,00
Conseil Départemental 2020 Rénovation Malibert		100 000,00		100 000,00
Conseil Régional 2014 BB	46 290,00			46 290,00
Conseil Départemental 2015 BB	60 000,00			60 000,00
Conseil Départemental 2020 BB		20 000,00		20 000,00
ARS 2003 Equipement CESDA	1 067 143,12			1 067 143,12
ARS 2003 Appart. Assas CESDA	30 489,80			30 489,80
ARS 2003 Terrain de sport CESDA	150 009,83			150 009,83
Sécurité incendie CESDA	99 091,86		99 091,86	
CNSA PAI MAS	957 291,00			957 291,00
ARS 2012 Lingerie MAS	91 329,55		91 329,55	
Cuisine IME	406 500,00			406 500,00
Clôture IME	98 703,00			98 703,00
Surélévation (1989) MECS LM	76 224,51			76 224,51
Rénovation (2000) MECS LM	27 387,74			27 387,74
Travaux (2001) MECS LM	34 898,14			34 898,14
AGEFIPH - Aide adaptation MECS LTR	464,91			464,91
TOTAL	3 445 823,46	220 000,00	190 421,41	3 475 402,05
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant global au 01/01/2020 après règlements ANC	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Quotes-parts virées au résultat (Compte 139)	A	B	C	D=A+B-C
Région 2018 Rénovation Les Angles	15 000,00	15 000,00		30 000,00
Subvention Région 2020 Rénovation Malibert		2 486,34		2 486,34
Conseil Départemental 2020 Rénovation Malibert		2 486,34		2 486,34
Conseil Régional 2014 BB	2 115,39	925,80		3 041,19
Conseil Départemental 2015 BB	2 741,92	1 200,00		3 941,92
Conseil Départemental 2020 BB				
ARS 2003 Equipement CESDA	666 520,00	13 814,59		680 334,59
ARS 2003 Appart. Assas CESDA	22 372,88	1 015,32		23 388,20
ARS 2003 Terrain de sport CESDA	148 236,25	1 596,00		149 832,25
Sécurité incendie CESDA	98 398,79	693,07	99 091,86	
CNSA PAI MAS		27 451,00		27 451,00
ARS 2012 Lingerie MAS	88 231,29	3 098,26	91 329,55	
Cuisine IME	313 343,33	20 325,00		333 668,33
Clôture IME	88 031,37	2 511,80		90 543,17
Surélévation (1989) MECS LM	45 734,70	1 524,49		47 259,19
Rénovation (2000) MECS LM	26 018,41	1 369,33		27 387,74
Travaux (2001) MECS LM	31 408,38	1 744,91		33 153,29
AGEFIPH - Aide adaptation MECS LTR	9,68	46,50		56,18
TOTAL	1 548 162,39	97 288,75	190 421,41	1 455 029,73

ETAT DES CREANCES ET DETTES

CREANCES		Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations					
Prêts (1)					
Autres immobilisations financières		37 426,74	15 659,58	15 347,06	6 420,10
Débiteurs et comptes rattachés		905 312,49	905 312,49		
Autres créances		902 391,27	902 391,27		
Charges constatées d'avance		240 932,21	163 354,32	39 972,91	37 604,98
TOTAL CREANCES		2 086 062,71	1 986 717,66	55 319,97	44 025,08
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice				
	Remboursements obtenus en cours d'exercice				
DETTES		Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)					
Emprunts (1) et dettes étab. de crédit (2)		12 025 161,02	667 646,95	2 548 864,71	8 808 649,36
Emprunts et dettes financières diverses (1)		64 730,00	10 730,00	36 000,00	18 000,00
Fournisseurs et comptes rattachés		688 845,73	688 845,73		
Dettes fiscales et sociales		3 557 256,27	3 557 256,27		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		416 491,34	416 491,34		
Autres dettes		216 920,35	216 920,35		
Produits constatés d'avance		60 909,86	40 697,36	20 212,50	
TOTAL DETTES		17 030 314,57	5 598 588,00	2 605 077,21	8 826 649,36
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		2 517 402,37		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		331 659,32		
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine		228,80		
	Dont à plus de 2 ans à l'origine		12 024 932,22		

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Créances rattachées à des participations	
2. Autres immobilisations	
3. Créances débiteurs et comptes rattachés	50 506,67
4. Autres créances	124 410,20
TOTAL	174 916,87

CHARGES A PAYER

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Emprunts obligataires	
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14 326,67
3. Concours bancaires	
4. Emprunts et dettes financières diverses	
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	164 052,19
6. Dettes fiscales et sociales	1 979 995,65
7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 952,00
8. Autres dettes	100,00
TOTAL	2 161 426,51

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1. Charges d'exploitation	240 932,21
2. Charges financières	
3. Charges exceptionnelles	
TOTAL	240 932,21
NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
4. Produits d'exploitation	60 909,86
5. Produits financiers	
6. Produits exceptionnels	
TOTAL	60 909,86

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	60 202,75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	23 736,93
Dotations aux amortissements et provisions	12 135,43
TOTAL	96 075,11
NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 974,15
Produits exceptionnels sur opérations en capital	113 261,60
Reprises sur provisions et transferts de charges	20 720,08
TOTAL	210 955,83
<u>ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	
REPARATION 2018/2019 - LES ANGLES	16 809,00
PERTES SUR CREANCES CMPP 2017	15 606,87
BOURSES 2018	14 715,00
ECARTS DE CAISSES	4 671,89
AUTRES REGULARISATIONS SOLDES EXERCICES ANT.	7 018,10
AMENDES ET PENALITES	1 381,89
V.N.C. ELEMENTS ACTIFS CEDEES	23 736,93
DOTATION PROVISION REGL./ PLUS VALUES FINANCIERES	8 053,95
DOTATION PROVISION REGL./ ACTIF IMMOBILISE	4 081,58
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	
REMBOURSEMENT TAXES ELECTRICITE	36 424,00
O.E.T.H. - AIDES AUX POSTES 2019	15 000,00
REGULARISATION T.V.A. ANTERIEURE	8 277,00
REMBOURSEMENT FORMATION 2019	7 132,96
RBT INDEMNITE LITIGE PRUD'HOMAL (Trop perçu)	4 138,46
CLIENTS C.V.L. - SOLDES TROP PERCUS	2 802,72
RETENUES DE GARANTIE PRESCRITES	2 699,01
REMBOURSEMENT CAUTION ANTERIEURE	500,00
SUBVENTIONS D'INVEST. VIREES AU RESULTAT	97 288,75
PRODUITS DE CESSIONS ELEMENTS ACTIFS	15 972,85
REPRISE DEPRECIATION / CREANCE 2017 PERTE CMPP	15 707,11
REPRISE PROV. REGL. RESERVE DES PLUS VALUES	5 012,97
NETTES D'ACTIF IMMOBILISES	

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS DONNES	
. Effets escomptés non échus	
. Avals et cautions donnés	
. Autres engagements donnés	
- Affectation hypothécaire	300 000,00
- Nantissement placements Crédit Coopératif	282 674,00
- Nantissement placements Sogama Conseil	6 559,00
- Engagements en matière de retraite	Comptabilisés
TOTAL	589 233,00

NATURE DES ENGAGEMENTS RECUS	
. Plafonds de découverts autorisés	
. Avals et cautions reçus :	
Département Hérault / Emprunt S.G. MECS LES MARINIERS	806 046,90
Département Hérault / Emprunt C.C. M.E.C.S. LES TERRES ROUGES	618 247,50
Département Hérault / Emprunt S.G. M.E.C.S. LES TERRES ROUGES	929 894,66
Département Hérault / Emprunt C.C. PALAVAS	100 000,00
Sogama Crédit Associatif / Emprunts S.G. LES ANGLES	452 874,29
Compagnie Européenne des Cautions et Garanties / Emprunt MALIBERT	70 602,72
Mairie & Compagnie Européenne / Emprunt E.S.A.T. A.K.	202 629,18
Agglo. Montpellier & ville de Montpellier / Emprunt E.S.A.T. B.B.	102 341,89
Conseil Départemental Hérault / Emprunt C.D.C. M.A.S.	1 606 496,30
Région Occitanie / Emprunt C.D.C. M.A.S.	803 248,15
Communauté Communes Vallée de l'Hérault / C.D.C. M.A.S.	803 248,15
. Autres engagements reçus	
- Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	6 495 629,71

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTES CONCERNES	MONTANT GARANTI
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit C.V.L. M.E.C.S. LES TERRES ROUGES	428 034,92 353 994,62
. Emprunts et dettes financières divers	
. Autres dettes	
TOTAL	782 029,54

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	11 722,00	
Prestations		
Personnel bénévole		
Total des contributions volontaires	11 722,00	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Bénévolat		
Prestations en nature	11 722,00	
Dons en nature		
Total des contributions volontaires	11 722,00	

Méthodes de quantification et de valorisation retenues :

Mise à disposition gratuite de matériel scénique par le Conseil Départemental à l'E.S.A.T.
LA BULLE BLEUE.

Valorisation à partir du montant inscrit sur le document communiqué par le C.D. 34.

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

NATURE DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS	MONTANT
. Concours publics	
À la charge de l'Assurance maladie	14 059 622,91
À la charge de l'État	1 956 813,24
À la charge du Département	9 075 713,33
À la charge des Caisses d'Allocations Familiales	20 824,32
À la charge d'autres financeurs	
. Subventions d'exploitation	
Union Européenne	
État	143 500,00
Région	39 414,59
Département	38 000,00
Établissements publics à caractère administratif	
Établissements publics à caractère industriel et commercial	
O.E.T.H.	15 000,00
Ville	9 000,00
. Subventions d'investissement	
Union Européenne	
État	
Région	100 000,00
Département	120 000,00
Collectivités territoriales	
Établissements publics à caractère administratif	
Établissements publics à caractère industriel et commercial	
Ville	
TOTAL	25 577 888,39

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES	S.A.A.C.	TOTAL
. Honoraires T.T.C. au 31/12/2020	42 917,32		42 917,32
TOTAL	42 917,32		42 917,32